PM/SS



# Arrêtés municipaux

## **STATIONNEMENT**

**EXTRAIT DU REGISTRE** 

RUE DES LAMPES (V.C.) RUE MOLIERE (R.D.154A)

Mesures provisoires

Le Maire d'Ivry-Sur-Seine,

VIJ le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3.

CONSIDERANT que pour les besoins d'un tournage de film (« Anushan ») effectué par la société Bien ou Bien Productions – 25 cours Pasteur – 33000 Bordeaux représentée par M. Zangro, du stationnement va être neutralisé rues des Lampes et Molière par la production agissant pour son propre compte,

CONSIDERANT que les difficultés rencontrées par les usagers pour circuler dans ces voies nécessitent la mise en place de dispositions provisoires touchant le stationnement afin de préserver la sécurité et la tranquillité publiques,

#### ARRETE

#### ARTICLE 1:

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes afin de permettre le stationnement de véhicules techniques liés au tournage à compter du 27 octobre 2022 à 8 heures jusqu'au 4 novembre 2022 à 20 heures :

- > Rue des Lampes
  - Neutralisation d'un linéaire de 20 m de stationnement au droit du n°3,
- Rue Molière
  - Neutralisation du stationnement face au n 68.

#### ARTICLE 2:

PRÉCISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité de la société Bien ou Bien Productions représentée par M. Zangro.

### ARTICLE 3:

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déférées aux tribunaux compétents.



### ARTICLE 4:

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- Monsieur le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- Monsieur l'Officier commandant la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry-sur-Seine,
- LA POSTE d'Ivry-sur-Seine,
- Monsieur le Directeur du SAMU,
- VEOLIA Propreté,
- SEPUR,
- RATP,
- M. le Responsable du S<sup>ce</sup> Territorial Ouest D.T.V.D. du Conseil Départemental du Val-de-Marne,
- D.T.S.P. (voies départementales),
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre,
- Société Bien ou Bien Productions 25 rue cours Pasteur 33000 Bordeaux.

FAIT EN MAIRIE, LE 25 OCT. 2022

PUBLIE SUR ivry94.fr

2 5 OCT. 2022

LE

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine Et par délégation Clément Pecqueux Adjoint au Maire

OVIRY SO SELVE

Pour extrait certifié conforme au registre des arrêtés municipaux LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE Pour le Maire, la Responsable du service

Déplacements Stationnement Direction Espaces Publics

Nathalie Leberthon